

N°31/07 – 10 décembre 2012

Garderies d'enfants et études aux groupes scolaires : tarifs applicables à compter du 1er janvier 2013

Le conseil municipal, sur propositions de la commission des affaires scolaires et de la jeunesse, qui s'est réunie le 20 novembre dernier,

☛ fixe les tarifs des garderies et des études, à compter du 1^{er} janvier 2013, comme suit :

	Rappel des tarifs 2012	Tarifs 2013
<u>Horaires garderies</u>		
le matin de 7h30 à 8h20	1,26 €	1,26 €
le soir de 16h30 à 18h30	1,42 €	1,42 €
<u>Horaires d'études</u>		
le soir de 16h30 à 18h30	2,33 €	2,33 €

Après 18h30, tout dépassement d'horaire fera l'objet d'une facturation forfaitaire de 10 € par quart d'heure entamé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

la grille des tarifs présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2013.

VOTE : à l'unanimité